

8 MARS, LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES ET LE POIDS DES MOTS



Durant des années les médias lui ont substitué pour titre « La fête des femmes » ce qui suscitait de bonnes blagues, style « Messieurs c'est votre jour de vaisselle ». Puis ce fut « La Journée de la femme ». Supprimer la dimension pluriel de cette journée n'a rien de neutre, ni d'un oubli, mais gomme sa dimension collective et l'idée de revendications sociales nécessitant la lutte des femmes. Depuis quelques années on parle de « Journée des droits des femmes ». Il y a amélioration mais toujours l'amputation d'un aspect important : la dimension internationale qui sous-entend la défense de valeurs universelles menées en commun par les femmes à travers le monde : la lutte pour la Paix ou la solidarité avec celles qui osent relever la tête dans les régimes autoritaires ou de dictature. Cette réduction encore une fois permet la dérive. Pour exemple l'émission (animée par une femme) sur France Inter ce 8 mars 2021 « Le téléphone sonne ». Fabienne Sintes a choisi pour thème « Le droit de jouir ». Sans contester l'intérêt du sujet, qui pouvait se traiter l'un des 364 autres jours de l'année, choisir le 8 Mars pour l'aborder a évité à la chroniqueuse de s'engager sur le terrain de revendication politique que symbolise cette journée. Le patronat était hors de cause et le pouvoir aussi...

Elle aurait pu proposer au débat l'étude, peu connue, du fait que chaque jour, à partir de 15h40, les femmes travaillent gratuitement ou appeler à témoigner celles qui sont « en première ligne » dans le privé et dans la fonction publique, où elles

sont plus de 62% avec des inégalités salariales de 19% par rapport aux hommes du fait du plafond de verre et des primes auxquelles leurs métiers n'ont pas accès.

Sur l'aspect international et pour combattre les idées reçues, elle aurait pu donner la parole aux femmes de plus en plus nombreuses en Afrique à s'engager dans les métiers scientifiques, comme l'a fait la matinale de RFI en invitant la chercheuse congolaise Francine Ntoumi qui travaille à combattre le paludisme.

Si elle avait fait appel aux témoignages de personnes solidaires à l'international, on aurait fait connaître la militante féministe soudanaise Waad Bahjet convoquée par la justice le 11 mars 2021 pour avoir filmé en direct les discriminations et les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontées les femmes de son pays. La trentenaire, ingénieur diplômée de biologie et de géologie risque un an de prison pour avoir posté sur internet sa vidéo en novembre 2020. Embarquée de force par des policiers, elle a passé dix heures au poste d'Al-Imtedad : *« Ils m'ont enfermée dans une cellule, j'en suis sortie vers 2 heures du matin. Au Soudan, une femme en prison est très mal vue. Les militaires ont essayé de me briser de m'intimider, ma famille m'a suppliée de me ranger. Mais je continuerai à me battre pour mes droits »*. On pouvait aussi évoquer la militante sahraouie Sultana Khaya, dont les forces de police assiègent la maison à Boujdour et qui après lui avoir crevé un œil à l'université de Marrakech, ne manquent pas l'occasion de la tabasser en la menaçant de mort car elle persiste à revendiquer dans l'espace public et à sa fenêtre son droit à l'autodétermination.

Domage que ce type de sujets ne soient pas venus à l'esprit de Fabienne Sintes.

MIGRATIONS AFRICAINES

Les Presses Universitaires du Québec ont publié un ouvrage collectif, *Migrations et gouvernance en Afrique et ailleurs*, qui s'éloigne des approches réductrices sur les migrations. La chercheuse Sylvie Bredeloup qui a participé à ce travail expliquait sur l'antenne de RFI la diversité et la complexité de la question. Non seulement la proportion d'Africains qui partent vers l'étranger est relativement faible, et l'Europe n'est pas leur première destination.

«Contrairement aux idées reçues, la migration n'est pas un phénomène massif, puisque la migration internationale ne concerne que 3,2% de la population mondiale. Et quant aux Africains, ils ne sont pas plus grands voyageurs que les autres, puisque selon les sources des Nations unies, notamment en 2015, ces migrants ouest-africains ne représentaient que 2,9% de l'ensemble de la population ouest-africaine. C'est donc un phénomène minoritaire.

Contrairement au mythe tenace qui est répandu, les routes de la migration africaine mènent rarement en Europe. Plus des deux tiers, voire les trois quarts des Africains, restent à l'intérieur du continent.

On trouve cinq pôles récepteurs. D'abord le Nigeria et la Côte d'Ivoire, en Afrique de l'Ouest. Le premier, avec ses champs de pétrole et ses mines de pierres semi-précieuses... le second, avec ses plantations de café et cacao attire une population africaine importante. Troisième pôle, cette fois en Afrique centrale : le Gabon, pays beaucoup moins peuplé, avec ses chantiers de construction, mais aussi ses hydrocarbures... à l'instar de la

Libye, en Afrique du nord, qui a continué aussi à attirer des populations des pays voisins. Tout cela, en dépit des exactions et des expulsions répétées. Puis, dernier pôle récepteur : l'Afrique du Sud, dont les mines d'or et de diamant continuent d'attirer aussi une multitude d'ouvriers : Zimbabwéens, Mozambicains... Et depuis la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud a aussi accueilli un nombre croissant de migrants ouest-africains, ou encore de République démocratique du Congo, qui eux travaillent plutôt dans les zones urbaines, dans le commerce et l'artisanat».

L'ouvrage indique que jusque dans les années 1980, la circulation des personnes était assez libre, mais à cette époque des politiques de contrôle plus restrictives ont été mises en place progressivement.

«Il se trouve que la crise économique mondiale a aussi contribué à redessiner la carte des mouvements intra-africains. Et les textes qui pendant longtemps n'avaient pas été appliqués, ont fini par l'être. Les cartes de séjour et visas d'entrée et de sortie ont été instaurés. Les tarifs de ces cartes et de ces visas ont augmenté aussi notablement. L'accueil des étrangers au travail salarié a également été restreint. Je renvoie à la politique généralisée que l'on a appelée d'«ivoirisation», de «zairisation» de «gabonisation» des cadres et ensuite du commerce. À partir des années 1980, dans les pays d'accueil, ces mesures ont eu pour effet de plonger les communautés étrangères dans une vulnérabilité accrue, incitant certains d'entre eux à reprendre la route».

Dans le chapitre qu'elle a rédigé,

la chercheuse revient sur la façon dont se déroule concrètement cette migration pour les migrants africains. elle explique que la migration par étapes est un scénario qui est fréquent pour les migrants africains.

«Il se trouve que l'Afrique devient autant une terre d'accueil qu'une terre d'arrivée. Les conditions d'hospitalité n'étant plus réunies, les migrants ne peuvent plus compter sur les solidarités traditionnelles, sur la famille, sur les compatriotes... Donc même si ceux qui partent ne sont pas les plus pauvres, le passage des frontières a un coût important et les économies faites avant de partir sont vite liquidées. Les migrants sont donc conduits à travailler en chemin pour se renflouer. Ce qui est sûr, dans tous les cas, c'est que leur voyage s'étale dans le temps et effectivement se mesure dorénavant en années. Donc non seulement le nombre d'étapes se multiplie, mais l'attente à ces étapes s'éternise aussi. Une collègue -Claire Escoffier- a montré que cela faisait en moyenne dix-neuf mois que des migrants subsahariens qu'elle avait rencontrés au Maroc, avaient quitté leur pays d'origine. Un autre collègue -Mohamed Saïd Musette- dans une recherche conduite en Algérie, a montré que si dans les années 2000, le temps passé dans les lieux de transit ne dépassait pas six mois, en 2006 les migrants y restaient deux années et plus. Moi-même, en Libye, j'ai rencontré deux migrants camerounais qui ne se souvenaient plus depuis combien d'années ils s'étaient arrêtés à Sebha, qui se trouve aux portes du grand désert. Ils se disaient en panne. Et en fait, ils avaient perdu la

notion du temps, comme si leur horloge interne s'était détraquée. Et c'est seulement en essayant de faire coïncider le moment de leur arrivée

dans la ville avec des événements importants qui s'étaient déroulés dans le monde, qu'ils ont réalisé que leur séjour en Libye pouvait se

mesurer objectivement en années».

Source : OIM/DTM août



BONNES NOUVELLES

La justice française refuse le plaider-coupable de Vincent Bolloré dans une affaire de corruption sur des concessions portuaires en Afrique de l'Ouest

Vincent Bolloré avait reconnu sa culpabilité pour les faits de corruption active d'agent public étranger et complicité d'abus de confiance au Togo, il avait accepté de payer une amende de 375 000 euros (sans toutefois que cette condamnation ne soit inscrite à son casier judiciaire). Même chose pour Gilles Alix et Jean-Philippe Dorent. Mais le tribunal judiciaire de Paris a refusé l'homologation et demandé la tenue d'un procès, considérant que les faits reprochés avaient «gravement porté atteinte à l'ordre public économique» et "porté atteinte à la souveraineté du Togo».

La société Bolloré SE en tant que personne morale devra pour sa part payer une amende d'intérêt public calculée sur le montant putatif des bénéfices

que le groupe retirera de la concession portuaire de Lomé sur les trente-cinq années où il la détient – soit 12 millions d'euros. Le groupe devra aussi mettre en place un programme de mise en conformité aux règles de l'agence française anticorruption sur une durée de deux ans. C'est donc devant le tribunal correctionnel que devra se présentera celui qui traduit régulièrement devant la justice celles et ceux qui dénoncent les accaparements de terres, les déforestations et autres pollutions qu'engendrent les activités du milliardaire breton Son groupe de communication Havas qui avait fourni des conseils aux présidents togolais Faure Gnassingbé et au guinéen Alpha Condé.

Natacha Polony, directrice de rédaction de Marianne et ancienne chroniqueuse de l'émission télé « On n'est pas couchés » sera jugée devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir contesté le génocide au Rwanda.

Dans une émission de France Inter, le 18 mars 2018, la directrice de la rédaction de Marianne avait choqué en déclarant « *il est nécessaire de regarder en face ce qui s'est passé à ce moment-là. On est typiquement dans le genre de cas où on avait des salauds face à d'autres salauds (...). C'est-à-dire que je pense qu'il n'y avait pas d'un côté les gentils et de l'autre les méchants dans cette histoire* », c'était un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur de la « loi sur la

liberté de la presse qui punit le fait de nier, de minorer ou de banaliser de façon outrancière tous les génocides reconnus ». Deux ans et demi après la plainte déposée avec constitution de partie civile, un juge d'instruction a, contre l'avis du parquet, renvoyé en procès Natacha Polony pour « Contestation de l'existence de crime contre l'humanité ».

ECHOS D'AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Dulcie September : enfin la vérité et la justice ?



Affiche réalisée par Bruce Clarke et offerte à Femmes Solidaires

La représentante de l'Anc à Paris était assassinée à la porte de son bureau à Paris le 29 mars 1988; cinq balles tirées presque à bout portant ne lui laissaient aucune chance, elle est morte sur le coup. Après une enquête bâclée en 4 ans, la justice française déclarait le dossier clos par un non lieu en juillet 1992. Cela ne pouvait satisfaire ni sa famille, ni ses ami.e.s, ni les militant.e.s anti apartheid. Deux décisions administratives ont été prises par le parquet, une

par le Procureur de Paris le 29 mai 2019 et une par le Procureur général le 9 janvier 2020 refusant la réouverture d'une enquête sur les raisons de la mort de Dulcie September. C'est pourquoi, la famille de Dulcie September a choisi de mener une action judiciaire contre l'Etat français pour déni de justice en demandant la réouverture du dossier et une nouvelle enquête sur l'assassinat de leur tante et belle-sœur. Elle demande aussi que cet assassinat soit considéré comme un crime d'apartheid, donc imprescriptible, puisqu'au moment du meurtre Dulcie September était la représentante du mouvement de libération African National Congress. Cette demande est soutenue par de nombreuses personnalités et organisations sud-africaines et françaises : la Fondation Mandela, Stephan Aggett, neveu du militant anti-apartheid et syndicaliste Neil Agett, mort en détention, des commissaires de la Commission Réconciliation et Vérité, Evelyn Groeninck ,

auteure et journaliste qui a enquêté sur ce meurtre depuis 30 ans ; Bachir Ben Barka, Sylvie Braibant, Jacqueline Dérens, ancienne militante anti-apartheid et auteure, le maire de la ville d'Arcueil où Dulcie a résidé, Pierre Laurent, sénateur communiste de Paris et vice Président du Sénat, l'Afaspa, etc. Le dossier a été déposé et la première audience publique aura lieu le 11 octobre 2021. En ce mois de mars, consacré à lutte contre le racisme, en mémoire du massacre de Sharpeville le 21 mars 1960 et mois consacré à la lutte pour les droits des femmes, un documentaire réalisé par Enver Michael Samuel, est diffusé en deux épisodes en mars sur la chaîne de télévision sud-africaine SABC3 ; une conférence est aussi organisée par la fondation Mandela le 18 mars au Freedom Park de Johannesburg, pour sa part l'Ambassade d'Afrique du Sud à Paris organise une visioconférence le 29 mars.

Le documentaire Murder in Paris

fait un portrait très complet et empathique de Dulcie avec les témoignages de la famille, de ses camarades de lutte avant son exil en Grande Bretagne, des ami.es et militant.e.s qui l'ont connue en Grande Bretagne et en France. Mais plus qu'un portrait, le film pose aussi la question brûlante : pourquoi Dulcie ? Pourquoi abattre froidement cette responsable de l'ANC à Paris ? Qui avait intérêt à la faire taire ? Qu'avait-elle découvert de si gênant pour que la justice française bâcle l'enquête au plus vite et classe l'affaire par un non-lieu ? Pourquoi la direction de l'ANC à Londres n'a pas répondu à ses appels en envoyant quelqu'un à Paris pour l'écouter, pour la seconder ? Enver Samuel donne la parole à Evelyn Groeninck,

une journaliste d'investigation néerlandaise qui a consacré plus de 30 ans à enquêter sur cette affaire. Elle met à nu les relations entre la France et le régime d'apartheid. Relations secrètes en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies qui exigeaient l'embargo total sur les ventes d'armes, le matériel sensible et la technologie nucléaire. La France, en plus de fournir du matériel militaire, a permis à l'Afrique du Sud de se doter de l'arme nucléaire. En Afrique du Sud, des documents déclassifiés qui ont pu être consultés par des journalistes d'investigation apportent la preuve de ces relations illégales et les complicités pour contourner l'embargo sur les armes ou le pétrole. Dans son

livre Apartheid, Guns and Money Hennie van Vuuren, qui témoigne dans le documentaire, avait déjà mis en avant ces relations secrètes et illégales comme motif probable de la volonté d'éliminer Dulcie September, la femme qui en savait trop.

Trente trois ans après le meurtre de Dulcie September en plein cœur de Paris, allons nous enfin connaître la vérité et justice sera-t-elle rendue à la famille et aux ami.e.s de cette militante qui a sacrifié sa vie à une cause juste?

Jacqueline Dérens, auteure

Dulcie September, une vie pour la liberté Editions Non Lieu
Femmes d'Afrique du Sud, une histoire de résistance Editions Non Lieu

NIGER

Depuis le début de l'année quatre attaques criminelles ont eu lieu à l'ouest du pays dans les régions de Tillabéri et de Tahoua. Elles visaient exclusivement des civils, de camps nomades et de villages. En mars, au cours de deux semaines ce sont plus de 200 personnes qui ont été tuées par ces groupes armés opérant sur le mode de l'Etat islamique, lié à Al Qaïda dans la zone « des trois frontières » entre Niger, Burkina Faso et Mali. Ils tournent désormais leurs armes au-delà des cibles militaires là où les services publics d'Etat sont inexistantes, où les populations ne disposent ni de l'eau, ni d'électricité, ni de sécurité où ils ont pu aussi enrôler des jeunes désabusés.

Pour l'enseignant chercheur Abdoulaye Sounaye de la Zentrum Moderner Orient de Berlin, ces attaques révèlent l'émergence de groupes qui tentent de s'imposer dans ces espaces délaissés par l'Etat.

« Ces attaques semblent nous indiquer un processus de transformation sociale qui met en évidence de nouveaux

acteurs qui veulent avoir un espace social et politique. Et ces actions-là sont, à mon avis, dans une certaine mesure, une façon de déstructurer l'Etat.

Progressivement, on a vu que ces actions ont consisté à attaquer les communautés et à les chasser plus ou moins. C'est une sorte de guerre qui ne dit pas son nom et qui consiste à pousser les gens à partir si ces gens-là ne changent pas d'allégeance dans une certaine mesure. On attendra de savoir qui est derrière ce massacre, mais il faudra aller dans des analyses beaucoup plus profondes des logiques sociales, comment elles sont en train de changer et quels sont les acteurs qui émergent dans ce processus de transformation de la société tel qu'on le voit dans la région. »

Pourtant les populations s'interrogent sur le constat que ces groupes terroristes échappent toujours aux différentes armées qui ne disposent pas de la technologie de repérage, d'avions et de blindés contrairement aux djihadistes qui se déplacent en motos.

Difficile d'imaginer la vie des habitants des villages sur le rivage du fleuve et ses îles qu'on a connu paisibles, aux populations accueillantes, avec leurs enfants joyeux, des femmes dynamiques et créatives... vivant en paix. C'est ce que nous avons connu en 2007, 2009 et 2011 à Ayorou et ses alentours, où le marché du dimanche attirait auprès des artisans, agricultrices et éleveurs nigériens, des milliers d'acheteurs burkinabés, maliens et nigériens. C'était au cours de voyages solidaires de la CCAS organisés par l'AFASPA

pour les énergéticien.nes d'EDF/GDF sur le thème «A la rencontre des femmes bâtisseuses du Niger» qui avait permis entre autre la réhabilitation de la maison de Jean Rouch autour de laquelle le tourisme devait se développer dans une collaboration entre les femmes artisanes, les piroguiers et les guides. C'était une belle aventure qui a été stoppée, c'était avant que BHL caracole sur les remparts de Bengazi !

Michèle Decaster et Véronique Henry



ALGERIE

«Changeons les acteurs mais pas le scénario» semble être la réponse du pouvoir algérien aux manifestants qui persistent à réclamer un changement radical de système. C'est ainsi que la feuille de route dépliée par le Président Teboune ne prévoit que des rendez-vous électoraux. Après la présidentielle (où les électeurs ont été 60% à s'abstenir à l'élection présidentielle de 2019), il entrevoit un référendum constitutionnel (sans le travail préalable d'une Assemblée Constituante), suivi de législatives. Selon Nadjib Touaibia *«Le président mal élu (avec 39% de participation), peu importe, ne désespère pas de se « fabriquer » une majorité parlementaire. Son conseiller, chargé du mouvement associatif, en a annoncé la couleur. Il s'agit d'un rassemblement nommé, comme il se doit, Nida El Watan (l'appel à la patrie). Les micro-partis et les rescapés des anciennes formations, supports du régime Bouteflika (FLN, RND), se joindront au nouveau paysage et les islamistes feront alliance sans hésiter ».*

Dans un article du 8 mars paru dans l'Humanité, Akli Ouali rapporte la présence des femmes plus nombreuses le vendredi précédent dans les cortèges pour porter leurs revendications d'être « des citoyennes à part entière ». L'égalité hommes-femmes est encore marginale dans le Hirak où le courant conservateur profère que cela « est contraire aux valeurs de la société ». Pour d'autres, ils estiment que «ce n'est pas une priorité ». Le système patriarcal dans lequel baigne la société algérienne, conforté par le courant islamiste de plus en plus présent, a une notion restrictive du « droit à la liberté » qui ne s'étend pas nécessairement aux femmes. Celles-ci doivent

toujours, selon le code de la famille adopté en 1984 (légèrement toiletté en 2005), être accompagnées d'un tuteur pour se marier, « acheter » leur liberté si elles veulent divorcer, elles n'ont pas les même droit à l'héritage que les garçons. Cette loi est directement inspirée de la charia. Seule concession accordée par le pouvoir le 7 mars dans le nouveau code électoral : l'obligation aux postulants aux assemblées élues, à mettre 50% de femmes sur leurs listes.

La célébration du 8 mars en Algérie : Les collectifs de femmes ont placé la journée sous le slogan **«Le 8 Mars n'est pas une fête, c'est la Journée internationale de la lutte pour les droits de la femme»**.

L'idée était de rendre au 8 mars son cachet politique et militant et dénoncer, par là même, un glissement sémantique faisant de cette journée une «fête» où les revendications des femmes étaient, plusieurs années durant, étouffées par les youyous et la zarnadjia (musique souvent utilisée pour les mariages). *«Nous ne pouvons pas faire la fête, alors que nous avons un code de la famille méprisant, faisant des femmes des mineures à vie; nous ne pouvons pas faire la fête, alors qu'il n'y a que 18% de femmes sur le marché du travail; nous ne pouvons pas faire la fête alors que nous n'avons pas trouvé une solution radicale à la violence et au harcèlement à l'encontre des femmes. Nous sommes dans un contexte particulier où l'on réclame un changement radical et une Algérie libre et démocratique. La démocratie ne peut se réaliser sans accorder les droits à toutes les catégories de la société.»*, proclame la militante féministe Amel Hadjadj dans une vidéo sur Facebook.

LIBYE

Au cours de sa rencontre avec Mohamed el-Menfi, Président du Conseil présidentiel de Libye, Macron a désavoué l'intervention militaire de la France à l'instigation de Sarkozy en déclarant «Nous avons une dette envers la Libye, très claire: une décennie de désordre.». Les dizaines de milliers de morts, un simple «désordre»? Le président français pense que confesser les fautes d'un prédécesseur l'exempte d'évoquer les siennes. Les Libyens eux, n'ont pas oublié le soutien militaire que la France a apporté au Maréchal Haftar en juin 2019 alors que celui-ci marchait sur Tripoli, siège du gouvernement Fayez el Sarraj reconnu par les Nations unies. La déclaration opportune d'Emmanuel Macron vise plutôt à positionner les entreprises françaises sur les rangs des fructueux chantiers de reconstruction de la Libye dans les divers domaines détruits par la guerre.

Le communiqué de l'AFASPA du 21 juin 2011 intitulé «L'impérialisme ne lâche pas l'affaire en Afrique», se terminait ainsi : *D'irresponsables «Maîtres du monde» mettent en péril la paix au Nord de l'Afrique. Il revient aux peuples du monde d'arrêter leurs jeux d'apprentis sorciers»*. La soixantaine d'interventions militaires de la France en Afrique depuis les indépendances n'a servi qu'à installer et entretenir un chaos permanent sur le continent qui continue d'être le terrain de jeu des extractives multinationales.

MAROC

Soulagement - Nous avons appris avec joie la remise en liberté de Maâti Monjib le 23 mars, après 19 jours de grève de la faim pour dénoncer son arrestation arbitraire. L'historien, journaliste et militant des droits humains n'a pas terminé pour autant son combat pour la justice et la vérité car il n'est pas blanchi de toute accusation. Il poursuivra l'action tant que des journalistes et citoyens seront détenus pour leurs opinions. L'élan de solidarité international qu'avait suscité son emprisonnement a fait reculer le Makhzen, nous devons maintenir notre vigilance. Restons mobilisés et solidaires.

Relation Allemagne/Maroc

Trop, c'est trop pour Nasser Bourita, ministre marocain des affaires étrangères qui n'a pas supporté les distances prises par l'Allemagne avec la politique du royaume au sujet du Sahara occidental et du respect des droits de l'homme. Il a donc demandé que du fait de « *malentendus profonds avec la République fédérale d'Allemagne, les départements ministériels, et les organismes relevant de leurs tutelles doivent suspendre tout contact, interaction ou action de coopération* ». Ça a commencé du temps où Horst Köhler, ancien président allemand, était l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU au Sahara occidental, époque où il était « *difficile de contrer Berlin* ». De ce fait le roi ne voulait plus d'un émissaire allemand. Puis l'Allemagne a refusé de suivre la position de Trump sur une « marocanité du Sahara

occidental » à la fin de l'année 2020. Pire ! Dans la foulée, « *les Allemands réaffirmaient leur détermination* » à parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable sous la médiation des Nations unies », avant de demander, une semaine plus tard, une réunion d'urgence du conseil de sécurité de l'ONU pour discuter de ce dossier. Le représentant allemand à l'ONU Christoph Heusgen à l'issue de cette réunion d'urgence a réaffirmé la centralité du processus onusien, se démarquant de l'initiative américaine. Il va même plus loin en faisant endosser au Maroc l'échec du processus référendaire mis en place par l'ONU au début des années 1990, quand il affirme que « *10 000 colons ont été transférés par le Maroc dans la région qu'il occupait* ».

Autre source d'irritation pour le Palais, une affaire Mohamed Hajib de violation des droits humains. Ce militant maroco-allemand a passé sept années en prison au Maroc où il a été torturé. De retour en Allemagne il a diffusé des vidéos dénonçant ces pratiques quotidiennes au Maroc et il compte poursuivre Abdelatif Hammouchi, directeur de la DST marocaine, devant la justice allemande. Le Maroc craint que la condamnation le 24 février 2021 d'un ancien membre des services secrets syriens par la Haute Cour régionale de Coblenche pour complicité de crime contre l'humanité, soit l'expression d'une volonté de faire jouer la compétence universelle dans les cas de crimes contre l'humanité.

EGYPTE

Le défenseur des droits humains égypto-palestinien Ramy Shaath est en « détention provisoire » renouvelée 22 fois depuis le 5 juillet 2019. Il est accusé d'appartenance à une organisation terroriste, qui n'a jamais été nommée, l'enquête n'ayant pas encore commencé. Il n'aperçoit son avocat qu'au cours d'audiences au tribunal où il est enfermé dans une cage en plexi glace insonorisée. Ramy est harcelé par les autorités égyptiennes depuis de nombreuses années en raison de ses activités politiques. Son épouse française a été immédiatement expulsée lors de l'arrestation effectuée sans mandat au milieu de la nuit par des hommes cagoulés et lourdement armés. Elle n'a pu le visiter que deux

fois. Amnesty international a lancé une pétition pour sa libération immédiate dans divers pays, en France elle a déjà recueilli 26500 signatures l'objectif est fixé à 50 000.





L'écrivaine féministe radicale égyptienne Nawal el-Saadawi décédée à l'âge de 89 ans le 21 mars dernier après une carrière défiant les tabous sociaux et religieux. Médecin et psychiatre qui a écrit 55 livres, elle a été brièvement emprisonnée sous Anouar el Sadate et condamnée par Al-Azhar, la plus haute autorité musulmane sunnite d'Égypte pour sa pièce de théâtre *God Resigns*. Elle a fait campagne contre les femmes portant le voile, l'inégalité des droits de succession islamiques entre les hommes et les femmes, la polygamie et les mutilations génitales féminines dont elle-même fut victime à l'âge de 6 ans. Ses

livres ont été traduits dans plus de 30 langues - parmi lesquelles son traité interdit depuis longtemps *Les femmes et le sexe*. Elle a également été ciblée et placée sur une liste noire qui comprenait le lauréat du prix Nobel de littérature égyptien Naguib Mahfouz. En raison de ces menaces, en 1993, Saadawi a déménagé à l'Université Duke en Caroline du Nord aux États-Unis, où elle a été écrivain en résidence au département des langues asiatiques et africaines pendant trois ans. Elle est retournée en Égypte et, en 2005, s'est présentée à la présidence, mais a abandonné sa candidature après avoir accusé les forces de sécurité de ne pas la laisser organiser des rassemblements. En 2007, elle a été condamnée par Al-Azhar pour sa pièce de théâtre *God Resigns* lors du Sommet, qui a déclaré qu'elle insultait l'islam. Elle a de nouveau quitté l'Égypte, revenant deux ans plus tard. Saadawi, qui a eu deux enfants, a déclaré : *"Je peux décrire ma vie comme une vie consacrée à l'écriture, bien que je sois médecin. Malgré tous les obstacles, j'ai continué à écrire."*

RWANDA

La commission d'historiens chargée de mission par Emmanuel Macron pour faire la lumière sur les responsabilités de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda a présenté ses conclusions. C'est avec beaucoup de précautions de langage que son président Vincent Duclert sur les ondes de la radio, a enrobé ce rapport. Tout en citant les faits, l'historien a élaboré une sorte de plaidoirie de défense des autorités françaises. « Ces responsabilités sont dans des politiques qui, au départ, se décident de manière plutôt vertueuse : réaliser les principes du sommet de La Baule de juin 1990, plus de démocratisation dans les pays

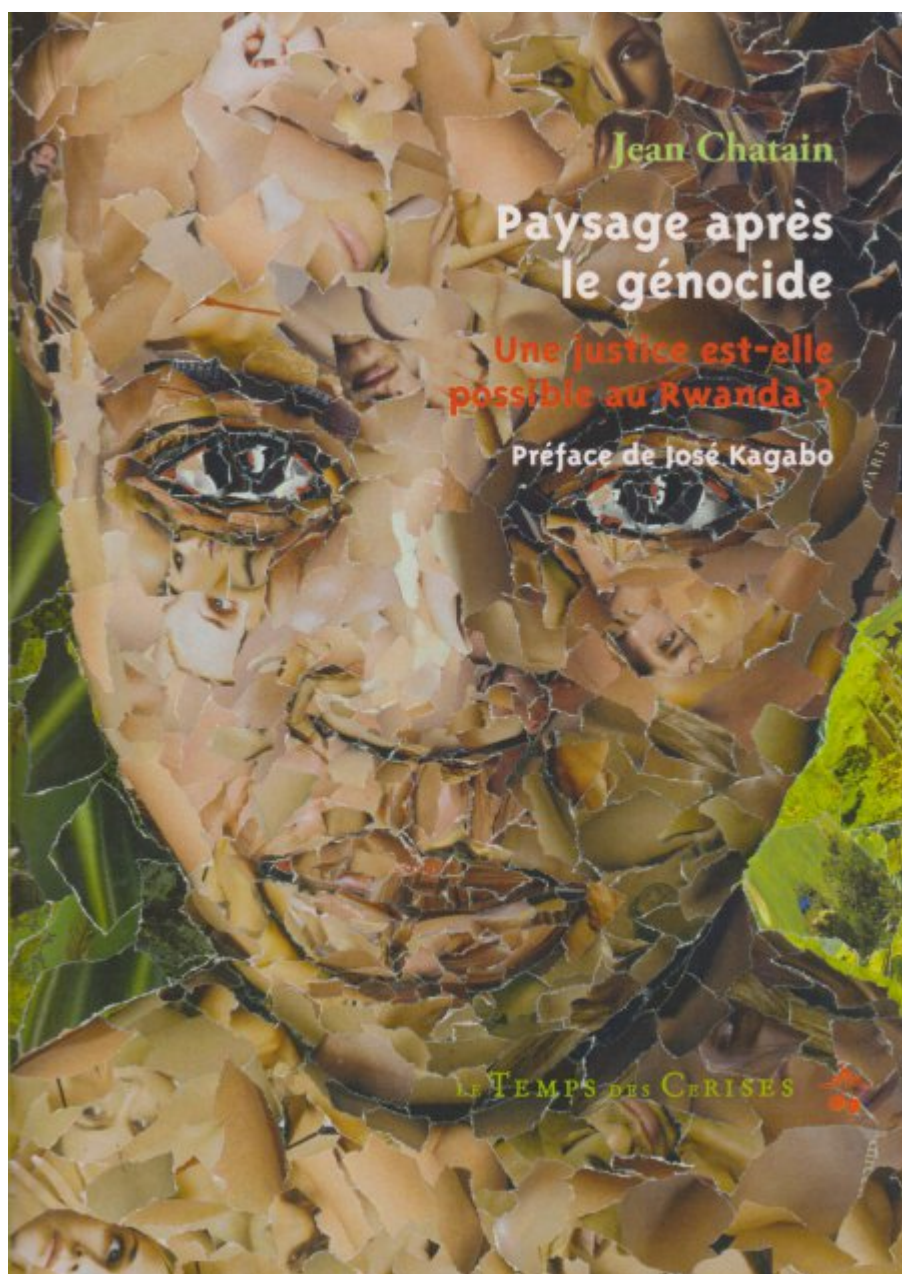
anciennement coloniaux ou les pays francophones, comme le Rwanda. Mais au fond, la France va se trouver piégée - mais piégée aussi de manière très volontaire (sic !), par le soutien à un régime raciste, à un régime qui persécute les Tutsis, qui met en place des quotas, qui maintient des cartes d'identité ethniques. C'est le régime du président Habyarimana ». Evoquant le choix de la France de parier sur les extrémistes au pouvoir, plutôt que sur l'opposition démocratique alors que s'installe l'engrenage raciste de préparation d'un génocide, il conclut « ce qui est terrible, c'est que la France ne le comprend pas, ne le voit pas. » !! Par « la France », il faut entendre « François Mitterrand » obsédé

par la lutte d'influence avec les USA et la Grande Bretagne dans cette région d'Afrique, à tout prix... et à n'importe quel prix ? Le commentaire du président de la commission tend à mettre les responsabilités sur l'Etat major et le corps diplomatique. Que de contradictions entre les justifications et les faits : « La France n'est pas impliquée dans la phase paroxystique du génocide, mais elle a contribué à renforcer cette dérive raciste, ce surarmement du Rwanda. L'armée rwandaise passe de 5 000 hommes à 25 000 hommes. Et quand vous formez une armée de 25 000 hommes, vous formez aussi des miliciens. La France n'a absolument pas eu conscience de la gravité de sa politique. Il faut réfléchir aussi

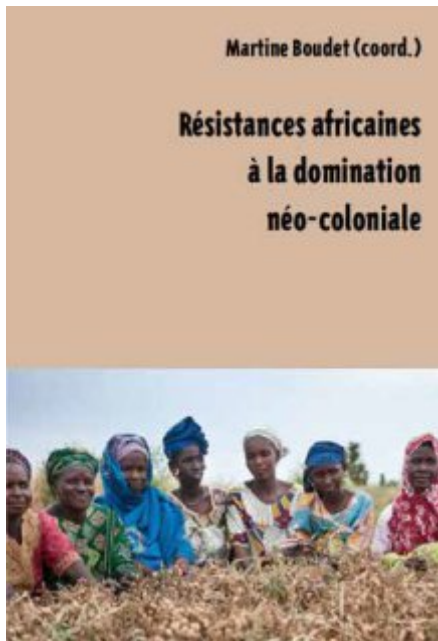
au sens des actions. »
Il a précisé que la commission n'a travaillé qu'à partir de notes émises et d'instructions données, mais qu'elle n'a pas eu toutes les archives diplomatiques et militaires ni celles de la DST. Cette restitution de la commission rappelle les reportages des lendemains du génocide cités dans le numéro 52 de la revue de l'AFASPA Aujourd'hui l'Afrique : « La quasi-totalité des présentateurs de télévision publique ou privée s'acharnent à tirer des témoins qu'ils interviewent en ex-zone « humanitaire sûre » ou à Goma (que ce soit les casques bleus, des représentants d'ONG, des Rwandais, voire leurs propres envoyés spéciaux) des conclusions en contradiction flagrante avec les faits relatés par ceux-ci : ce qu'il faut, c'est que ces conclusions cadrent avec l'auto-éloge officielle des résultats de l'opération Turquoise. Dans ce genre, la grande presse écrite agit de même, et tout d'abord Le Monde tant célébré pour son objectivité. L'éditorial du 21-22 août 1994 affirme que « la France ne se sort pas mal de du « guêpier » dans lequel elle était allée se fourrer. (...) Pour insister plus lourdement, le dessin de Plantu représente un officier de Turquoise sur le départ signifiant, avec la gentille naïveté qu'il lui attribue à un soldat au képi marqué FPR (pour qu'on ne s'y trompe pas !) « Et surtout pas de génocide ! » Nombres d'ouvrages ont été écrits relatant la duplicité de « l'opération Turquoise », comme le livre

publié au Temps de Cerises, de notre camarade, journaliste à l'Humanité Jean Chatain, qui a enquêté sur place dès juillet 1994. Il intègre deux annexes à son livre-enquête consacrées à l'opération militaire française « La dérobade de Bisesero » et « Turquoise au banc des accusés », relative aux six plaintes de rescapés du génocide mettant en cause le comportement des militaires dont quatre furent estimées recevables par la juge Brigitte Raynaud puis déclarées en nullité suite à la requête du

parquet. Sur le contexte de cet épisode judiciaire, Jean Chatain écrit « L'actualité éditoriale française de 2005-2006, a été marquée par une floraison de titres et d'articles qui semblent souvent n'avoir pour seule ambition que celle de faire par avance contre-feu. A entendre les récents commentaires sur ce rapport d'Hubert Védrine, Secrétaire général de la Présidence de la République sous François Mitterrand, on en est toujours là.



CONSEILS DE LECTURE



Résistances africaines à la domination néocoloniale

Introduction – L’Afrique à la croisée des chemins ? par Martine Boudet

Première partie – L’actualité africaine en contexte
Chapitre 1 – Pillage des

ressources et conflits en Afrique. Quelles réparations ? par Esmathe Gandi
Chapitre 2 – Le contexte écologique du continent africain, par Marie-Paule Murail
Chapitre 3 – La Zone franc et le franc CFA : retour sur un contentieux économique et politique, par Kako Nubukpo

Deuxième partie – Historique des accords économiques
Chapitre 4 – Les accords économiques Afrique-France, une histoire négative, par Saïd Bouamama
Chapitre 5 – Du libéralisme forcé, le cas des APE, par Ndongo Samba Sylla
Chapitre 6 – La stratégie de l’Union européenne pour perpétuer la néo-colonisation de l’Afrique, par Jacques Berthelot

Troisième partie – Panorama des accords internationaux
Chapitre 7 – Une vision globale

sur le libre-échange. Cas des accords transatlantiques : Tafta, CETA..., par Claude Layalle
Chapitre 8 – Les APE s’inscrivent dans une politique ordo-libérale mondiale, par Thierry Brugvin

Quatrième partie – Prospectives programmatiques et institutionnelles
Chapitre 9 – Les dettes illégitimes, leur impact et les alternatives, par les CADTM d’Afrique et Attac Burkina-Faso
Chapitre 10 – Dettes coloniales et réparations, entretien avec Saïd Bouamama
Chapitre 11 – Le devoir de solidarité Nord-Sud, condition de la construction altermondialiste, par Marie-Paule Murail

Conclusion – Les mouvements sociaux africains au cœur de l’altermondialisme, par Gus Massiah

GrandMèreDixNeuf et le secret du Soviétique

de Ondjaki

Dans une banlieue de Luanda près d’une petite plage, GrandMèreDixNeuf (on l’a amputée d’un orteil) s’occupe de toute une bande de gamins, curieux et débrouillards, amateurs de baignades et de fruits chapardés.

Des coopérants soviétiques construisent un Mausolée gigantesque pour la momie de Agostinho Neto, le père de la Révolution angolaise. La guerre civile est terminée, ils vont moderniser le quartier bien situé au bord de la mer. L’un des officiers est ami de la GrandMère, sa maison a toujours de l’électricité grâce à la dérivation qu’il lui a installée. Il souffre de cette chaleur, de ce soleil impitoyable, il rêve des hivers russes.

Les enfants ne veulent pas qu’on touche à leur quartier, ils prennent les choses en main pour pouvoir continuer à plonger dans la mer pour pousser des “cris bleu”.

Un roman au charme plein d’humour, une Guerre des boutons tropicale, et une traversée de l’histoire de l’Angola, quelques fantômes discrets. Le tout servi par une écriture élégante, poétique et ironique.

Editions Métailié – 192 pages – (18.60€ grand format) (numérique 12.99€)

